atinformation automne 2015

Loi sur les produits du tabac

Jusqu'ici, plus de 70 organisations ont apporté leur soutien à la campagne «STOP à la publicité pour le tabac». Sur le site Internet www.stop-pub-tabac.ch les informations récentes concernant la campagne sont publiées en continu.

«STOP à la publicité pour le tabac» est une campagne de l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac. Cette alliance se compose de la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire suisse, la Fondation Suisse de Cardiologie, Addiction Suisse et l'Association suisse pour la prévention du tabagisme. Plus de 70 organisations de tout le pays s'engagent en faveur de la campagne; c'est le cas notamment de l'Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana ACSI, de Santé publique Suisse, de la Fondation suisse pour la santé RADIX et de Swiss Dental Hygienists, ainsi que des ligues pulmonaires et contre le cancer cantonales, des centres de prévention du tabagisme et des centres de consultation pour les questions de dépendances.

Le site Internet de la campagne fournit des informations concernant le marketing de l'industrie du tabac et formule les demandes auxquelles devrait satisfaire une loi efficace sur les produits du tabac. Par exemple:

- l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac dans tous les médias,
- la suppression des publicités dans les points de vente,
- des prix nets sans rabais pour les produits du tabac,
- une interdiction des activités de promotion pour les produits du tabac telles que concours, jeux publicitaires, cadeaux publicitaires et autres produits portant le logo d'une marque de tabac,

Suite à la page 2

La majorité de la population souhaite un contrôle plus strict du commerce du tabac

En 2014, le Monitorage suisse des addictions a procédé à des entretiens téléphoniques représentatifs qui ont révélé que les citoyens suisses âgés de plus de 15 ans soutenaient différentes mesures de prévention du tabagisme. 53 pour cent d'entre eux sont pour une interdiction générale de la publicité en faveur des produits du tabac. En 2012, ce chiffre n'était que de 48 pour cent; la hausse est donc considérable.

Il en ressort que la majorité de la population souhaite une réglementation plus stricte que celle que le Conseil fédéral a prévue dans son avant-projet de loi sur les produits du tabac. Une interdiction globale est importante. Les interdictions partielles n'ont qu'un effet limité, puisque les multinationales du tabac déplacent leurs ressources publicitaires dans des domaines qui ne sont pas touchés par ces interdictions.

65 pour cent des personnes interrogées approuvent une interdiction partielle applicable partout sauf dans les points de vente, ce qui correspond plus ou moins au résultat de 2012. 58 pour cent des sondés sont en faveur d'une augmentation du prix du paquet, qui passerait d'environ CHF 8,20 à CHF 9,10 en un an. Ils sont 44 pour cent parmi les fumeurs occasionnels et tout de même 18 pour cent parmi les consommateurs réguliers à approuver une hausse de prix.

Source: Kuendig H., Notari L., Gmel G., Publicité, prix et mises en garde: opinions et vécus relatifs à des législations sur les produits du tabac en 2014 – Analyse des données du Monitorage suisse des addictions, Addiction Suisse, Lausanne 2015 www.suchtmonitoring.ch.

Ont participé à cette édition:
T. Beutler, N. Broccard,
V. El Fehri, J. Schmid
Mise en page: H.P. Hauser

SOMMAIRE

Loi sur les produits du tabac
- Campagne «STOP à la publicité pour le tabac»

Contrôle du tabac
- Le thème des paquets neutres sera traité à l'Assemblée mondiale de la Santé 2016
- Les accords de lutte contre le commerce illicite conclus avec les multinationales du tabac restent lettre morte

Séminaire de l'AT 2015
- Le programme

Sevrage tabagique
- Arrêter ensemble via Facebook

Le tabagisme passif
- Air sans fumée – enfants en bonne santé
- Diminution des cas de BPCO aiguë dans les Grisons

Projets pour la jeunesse
- Expérience non-fumeur 2015-2016
- Apprentissage sans tabac 2015-2016
- 1. Lehrjahr rauchfrei

Contrôle du tabac

Le thème des paquets neutres sera traité à l'Assemblée mondiale de la Santé 2016

Dix Etats prévoient de lancer une initiative pour l'introduction du conditionnement neutre des produits du tabac dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé de l'OMS, qui se tiendra à Genève en mai 2016.
En juillet dernier, des délégations australienne, britannique, française, hongroise, irlandaise, néo-zélandaise, norvégienne, suédoise, sud-africaine et uruguayenne se sont réunies à Paris à l'occasion de la première conférence ministérielle de lutte contre le tabagisme et de soutien au paquet neutre. Les paquets neutres sont l'une des mesures les plus efficaces de la lutte antitabac:

- Ils réduisent l'attractivité des produits du tabac pour les consommatrices et consommateurs, en particulier pour les femmes et les jeunes.
- Ils augmentent l'efficacité des avertissements présents sur l'emballage.
- Ils empêchent les consommatrices et les consommateurs de se leurrer sur les dangers de la consommation de ces produits.

«Nous avons ainsi décidé de lancer une initiative de promotion du paquet neutre lors de la prochaine session de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2016», a déclaré Marisol Touraine, ministre française des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Source: Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Marisol Touraine préside la première conférence ministérielle internationale de lutte contre le tabagisme et de soutien au paquet neutre, 20 juillet 2015 www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2325/marisol-touraine-preside-la,17970.html.

Suite de la page 1

- l'interdiction du parrainage par des marques de tabac ou des entreprises de l'industrie du tabac.

Soutien

Par ailleurs, le site Internet propose plusieurs possibilités de soutenir activement la campagne:

- Les organisations peuvent s'inscrire en ligne pour rejoindre la campagne et lui donner plus de poids.
- Les politiciennes et politiciens peuvent s'engager à l'échelle régionale ou nationale en faveur d'une protection efficace de la jeunesse.
- Les particuliers peuvent signer en ligne la carte postale «STOP à la publicité pour le tabac» et influencer l'opinion publique en envoyant un courrier de lecteur à leur journal régional.

Informations supplémentaires sur www.stop-pub-tabac.ch et http://loi-produits-du-tabac.at-suisse.ch.

Les accords avec les multinationales du tabac restent lettre morte

Les accords de lutte contre le commerce illicite entre l'UE et les quatre grandes multinationales du tabac présentent deux défauts majeurs: ils comportent trop de lacunes et ne rapportent pas assez de recettes fiscales. Faut-il que l'UE renouvelle ces accords?
Pour mettre un terme aux confrontations juridiques autour de la participation de certaines multinationales au commerce illicite de cigarettes, l'UE a conclu des accords avec quatre d'entre elles: Philip Morris en 2004, Japan Tobacco International en 2007, British American Tobacco et Imperial Tobacco Limited en 2010. L'accord avec Philip Morris arrivera à échéance en 2016 et les négociations concernant un renouvellement sont en cours.
Luk Joossens, Anna Gilmore, Michal Stoklosa et Hana Ross ont donc étudié les répercussions de cet accord. Un renouvellement est-il justifié du point de vue de la lutte antitabac?
Les contrats se caractérisent par leur opacité, tant au niveau de leur contenu que de leur application. Il apparaît toutefois clairement que c'est un système mis au point par les multinationales du tabac qui permet la surveillance et le suivi («Tracking» et «Tracing») des produits, ce qui va à l'encontre de l'art. 8 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui exige un système indépendant de l'industrie du tabac. Entre-temps, dans sa directive sur les produits du tabac, l'UE a décidé d'introduire son propre système, conforme à la Convention-cadre.
D'autre part, les accords comportent trop de lacunes qui profitent aux multinationales. Aujourd'hui, les chargements de contrebande sont par exemple plus petits que par le passé. Or, selon les accords, les multinationales ne doivent rembourser les pertes de recettes fiscales que sur les chargements saisis de grande taille. Ces remboursements ne correspondent qu'à quelque 0,08 pour cent des pertes estimées dues au commerce illicite. L'étude réalisée a conduit ses quatre auteurs à la conclusion suivante: «Les résultats de nos recherches suggèrent que l'UE aurait avantage à mettre un terme à ces accords.»

Source: Luk Joossens, Anna B Gilmore, Michal Stoklosa, Hana Ross, Assessment of the European Union's illicit trade agreements with the four major Transnational Tobacco Companies, in: Tobacco Control Published Online First May 28, 2015 doi: 10.1136/tobaccocontrol-2014-052218 http://tobaccocontrol.bmj.com.

Séminaire de l'AT 2015

Mercredi 25 novembre 2015, 9h45 - 16h45
Sorell Hotel Ador, Laupenstrasse 15, Berne

Inscription en ligne sur www.at-suisse.ch ou au moyen du talon d'inscription à la fin du programme.

Le programme

La conférence plénière du matin abordera trois thèmes:

- Nouveaux produits de consommation de nicotine: Quelles sont les conséquences de la consommation de ces produits sur la santé? Quel rôle peuvent-ils jouer dans le sevrage tabagique?
- Le lobbying de l'industrie du tabac à Bruxelles: Comment les multinationales du tabac se sont-elles immiscées dans les débats concernant la nouvelle directive européenne sur les produits du tabac?
- Loi sur les produits du tabac: Quelles activités prévoit l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac?

L'après-midi, des sessions parallèles porteront sur le sevrage tabagique, les différents projets pour la jeunesse et d'autres thèmes. Vous trouverez le programme du séminaire en annexe à la présente édition de l'Information de l'AT. Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires sur le site de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme à l'adresse www.at-suisse.ch ou en commander par téléphone au 031 599 10 20. Le séminaire 2015 de l'AT aura lieu le mercredi 25 novembre, de 9h45 à 16h45 au Sorell Hotel Ador, Laupenstrasse 15, Berne (à 5 minutes à pied de la gare). Inscription et café dès 9h15.

Sevrage tabagique

Arrêter ensemble via Facebook

Le CIPRET-Valais a développé, en première suisse, un projet-pilote pour arrêter de fumer via les réseaux sociaux. Le résultat a dépassé toutes les prévisions: 900 Valaisannes et Valaisans, en majorité des femmes, ont arrêté de fumer ensemble le 7 septembre.

Depuis cette date et pendant six mois, le CIPRET-Valais publiera sur sa page Facebook tous les matins à 6 heures un conseil sur l'arrêt du tabagisme. Ces messages ont été préparés par l'équipe de Jean-François Etter de l'Université de Genève et mis à la disposition du CIPRET-Valais.

L'arrêt en groupe de 900 personnes facilite la démarche; le groupe devient en effet un moteur pour aider à s'affranchir de la dépendance à la nicotine. Sur la page Facebook, tous les participants peuvent faire part de leurs appréhensions et de leurs doutes, mais également de leurs stratégies pour éviter de replonger.

Information supplémentaires sur le site web www.facebook.com/j.arrete.de.fumer.ch.

Le tabagisme passif

air sans fumée enfants en bonne santé

Le projet s'adresse aux professionnels de la santé et aux parents dont les enfants sont exposés au tabagisme passif à la maison. Le projet «Air sans fumée – enfants en bonne santé!» est mis sur pied par la Ligue pulmonaire suisse et la Fondation Santé bernoise.

L'objectif est de réduire l'exposition des enfants en bas âge au tabagisme passif. Dans les familles ayant un accès limité à l'éducation et dans celles issues de l'immigration notamment, les enfants sont souvent exposés à la fumée de cigarette à la maison. Le projet se déroule selon le concept «train the trainer». Les professionnels de la santé comme les conseillers parentaux, les sages-femmes, le personnel soignant et les conseillères en allaitement, qui sont souvent en contact avec les parents d'enfants en bas âge, sont formés par des représentantes de leur profession. Sur la base d'un en-

tretien de motivation, ces professionnels peuvent ensuite intervenir brièvement auprès des parents.

Un contexte favorable

Lorsqu'il s'agit de la santé de leurs enfants, les parents sont plus enclins à modifier leur comportement en matière de tabagisme, ce qui facilite le dialogue. Une brève discussion permet aux parents de renforcer leurs connaissances sur la protection contre le tabagisme passif auquel leurs enfants sont exposés à la maison et de changer leur comportement. Les parents peuvent ensuite être accompagnés par les centres cantonaux des ligues pulmonaires, la Fondation Santé bernoise et le CIPRET.

En novembre 2013, 13 professionnels de la santé ont participé à deux formations pour devenir responsables de cours. Jusqu'à présent, ces personnes ont organisé plus de 20 cours et formé plus de 200 collègues dans les cantons d'Argovie et de Bâle-Campagne, Berne, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Zoug et Zurich. Du matériel d'information destiné aux parents a en outre été élaboré dans neuf langues. Le projet, financé par le fonds de prévention du tabagisme, se déroule jusqu'en avril 2016.

Contact: Claudia Künzli, cheffe de projet Prévention, Ligue pulmonaire suisse, Chutzenstrasse 10, 3007 Berne, tél. 031 378 20 57, courriel: c.kuenzli@lung.ch, www.liguepulmonaire.ch/fr/preserver-les-poumons/tabagisme/air-sans-fumee-enfants-en-bonne-sante.

Diminution des cas de BPCO aiguë dans les Grisons

Dans le canton des Grisons, la nouvelle loi sur la santé est entrée en vigueur le 1er mars 2008. Depuis lors, les locaux fermés accessibles au public sont non-fumeurs. A la fin du mois de février 2010, les hospitalisations pour cause de BPCO aiguë avaient diminué de 22 pour cent.

La loi sur la santé grisonne autorise uniquement à fumer dans des locaux pour fumeurs séparés et spécialement aménagés. Frank Dusemund, Florent Baty et Martin Brutsche, de l'hôpital cantonal de St-Gall, ont examiné les données concernant les hospitalisations pour aggravation d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) dans les Grisons et dans le reste de la Suisse (sauf au Tessin) avant et après mars 2008. Deux ans après l'introduction de la loi en mars 2008, les hospitalisations avaient diminué de 22 pour cent. Ce recul concerne surtout les personnes qui ne souffrent pas d'asthme.

Une équipe de recherche dirigée par Jean-Paul Humair, des Hôpitaux Universitaires de Genève, a obtenu des résultats comparables en 2011. A Genève, les hospitalisations pour cause d'infection pulmonaire et de détresse respiratoire lors d'une BPCO ont diminué de 19 pour cent au cours des 14 mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Quelques études ont examiné les conséquences d'une protection légale contre le tabagisme passif sur les maladies des voies respiratoires. Jusque-là, les résultats positifs concernaient surtout les maladies cardiaques. Ainsi, une étude menée par un groupe de recherche dirigé par Piero Bonetti de l'hôpital cantonal des Grisons a permis d'établir qu'au cours des deux années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la loi, le nombre de coronarographies avait diminué de 21 pour cent par rapport aux deux années précédentes. Les coronarographies sont effectuées en cas d'infarctus sévère (voir Information de l'AT, édition de l'été 2011).

Sources: Frank Dusemund, Florent Baty, Martin H. Brutsche, Significant reduction of AECOPD hospitalisations after implementation of a public smoking ban in Graubünden, Switzerland, in: Tobacco Control 2015; 24: 404-407 http://tobaccocontrol.bmj.com.

Projets pour la jeunesse

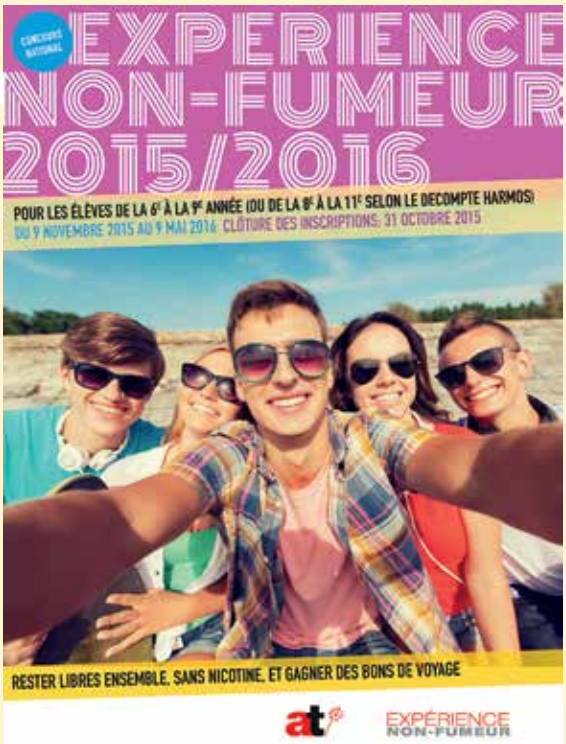

Expérience non-fumeur 2015-2016

Les enseignants de toute la Suisse ont jusqu'au 31 octobre pour inscrire leurs classes de la 6e à la 9e année au concours Expérience non-fumeur. Le concours se déroulera du 9 novembre 2015 au 9 mai 2016.
Les classes s'engagent à ne pas fumer pendant cette période. Outre les cigarettes, la consommation de pipes à eau, de tabac à priser ou de cigarettes électroniques est interdite.
Des bons de voyage d'une valeur de 500 francs seront tirés au sort parmi les classes dans lesquelles tous les élèves sont restés non-fumeurs, et les classes qui comptent quelques élèves fumeurs pourront remporter un bon d'une valeur de 250 francs. Sur demande, les centres régionaux peuvent apporter leur soutien sur place. Par ailleurs, certains tirent au sort des prix supplémentaires.
Expérience non-fumeur est organisée par l'Association suisse AT pour la prévention du tabagisme en collaboration avec les centres cantonaux de prévention. Elle est financée par le fonds de prévention du tabagisme.
Inscription en ligne à l'adresse www.experience-nonfumeur.ch.

Apprentissage sans tabac 2015-2016

Les apprentis peuvent s'inscrire jusqu'au 8 novembre. Le projet se déroule jusqu'au 30 juin 2016. Apprentissage sans tabac encourage les apprentis à rester ou à devenir non-fumeurs au travail et pendant les loisirs.
Tous les participants qui y parviennent reçoivent une surprise. Les prix suivants sont en outre tirés au sort:

- 1 séjour linguistique de deux semaines dans un pays européen au choix (parrainage par EF écoles de langues internationales),
- 25 week-ends à Europa-Park à Rust, pour deux personnes avec nuitée,
- 80 prix en espèces d'une valeur de CHF 50 à 100 francs,
- 40 entrées de concert d'une valeur de CHF 50.

Apprentissage sans tabac est ouvert aux apprentis de toute la Suisse à l'exception des cantons d'Argovie, de Fribourg, du Jura et de Neuchâtel. Le projet est organisé par les ligues pulmonaires des cantons participants et d'autres partenaires.

1. Lehrjahr rauchfrei

Dans le canton d'Argovie, la ligue pulmonaire cantonale, la fondation «aarau eusi gsund Stadt» et le département cantonal de la santé et des affaires sociales proposent le projet commun intitulé «1. Lehrjahr rauchfrei».
Ce projet invite les apprentis à rester non-fumeurs. Une semaine supplémentaire de vacances ou un prix en espèces d'une valeur de 200 francs au choix sont en jeu. Les apprentis peuvent signer jusqu'au 30 septembre une convention dans laquelle ils s'engagent à ne pas fumer pendant toute la durée de leur première année d'apprentissage.

La part de jeunes fumeurs augmente considérablement entre la fin de l'école obligatoire et le début de l'apprentissage. Le passage à la vie adulte, mais aussi le sentiment d'insécurité lié à l'adolescence et la pression constante du groupe favorisent le début du tabagisme. Le projet «1. Lehrjahr rauchfrei» est ouvert à toutes les entreprises du canton d'Argovie et à leurs apprentis de première année. Durant l'année 2014/15, 201 entreprises et 728 apprentis ont pris part au projet.

Informations supplémentaires sur le site web www.1-lehrjahr-rauchfrei.ch.

Association suisse pour la prévention du tabagisme
Haslerstrasse 30 | 3008 Berne

Pour d'autres informations et brochures:
Téléphone 031 599 10 20 | Fax 031 599 10 35 | info@at-schweiz.ch | www.at-suisse.ch